

Compte rendu
Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public
de l'Outaouais

Date : 25 avril 2016

Heure : 9h00 à 16h30

Endroit : Salle de rencontre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à Maniwaki

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Alain Auclair	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	x	
Dominik Chartier	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	x	
Alain Trudel	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		x
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	x	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	x	
Lucien Léveillé	Groupe Faune	ZECO		x
Frédéric Lussier	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	x	
Pierre Rollin	Groupe Faune	FQCP	x	
Daniel Charbonneau	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier	x	
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	x	
	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen		
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	x	
Nancy Chagnon	Groupe autres utilisateurs avec droits	FCMQ		x
Dominique Bhérer	Groupe nature	Forêt Vive	x	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	x	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	x	
André Carle	Groupe nature	PERO		x
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	x	
Dominic Lauzon	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	x	
Vincent Barrette	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		x
Jean-François Larrivée	Groupe territoire	MRC de Papineau		x
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe premières nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe premières nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe premières nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe premières nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel / Organisme	Présent	Absent
Frédéric Moreau	Groupe Matière ligneuse / Eacom		X
Marc Dumont	Groupe Matière ligneuse / Louisiana-Pacifique		X
Philippe Fredette	Groupe Matière ligneuse / Stella-Jones		X
Gilles Couturier	Groupe Matière ligneuse / Fortress Cellulose		X
François Trottier	Groupe Faune / APO	x	
Richard Moore	Groupe Faune / APTIQ		X
Yannick Dufour	Groupe Faune / RFPL		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune / ZECO	x	
Pascal Richard	Groupe autres utilisateurs avec droits / RLTP		X
Marie-Thérèse Kazeef	Groupe Nature / Forêt Vive	x	
Frédéric Bédard	Groupe Nature / COO		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits / FCMQ	x	

Personnes ressources et invités :

Nom	Organisme	Présent	Absent
Guillaume Godbout	MFFP (en après-midi)	x	
Cathy Labrie	MFFP	x	
Paméla Garcia-Cournoyer	MFFP (en avant-midi)	x	
Raymond Barrette	MRC Pontiac	x	

Observateurs :

Nom	Organisme	Présent	Absent

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 3 mars 2016
4. Suivi de la rencontre du 3 mars 2016
5. Suivi de la rencontre du comité sur les paysages du 20 avril 2016
6. Enjeux stratégiques prioritaires
 - a) Présentation des résultats des évaluations des membres
 - b) Ateliers de travail
 - c) Information liée aux mesures temporaires selon les enjeux retenus
 - d) Travaux à réaliser
7. Présentation et discussions concernant une demande d'aire protégée par Forêt Vive (13h00)
8. Enjeux opérationnels prioritaires
 - a) Présentation des résultats des évaluations des membres
 - b) Ateliers de travail
 - c) Information liée au processus de planification et de mise en marché des chantiers du BMMB et à la confection de la programmation annuelle (PRAN)
 - d) Travaux à réaliser
9. Réflexions du MFFP sur les modifications mineures ou substantielles liées au PAFIO et les consultations publiques dirigées
10. Information au sujet de la responsabilité de la Table des préfets vis-à-vis de la TRGIRTO
11. Divers
 - a) Harmonisation opérationnelle;
 - b) Messages - nouvelles
12. Levée de la réunion

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Desjardins demande à ce qu'il soit possible à l'avenir de commencer la rencontre avec les messages ou les nouvelles à communiquer. M. Bhérier demande à ce que le point Divers reste ouvert.

TRGIRTO 201604-1

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec deux ajouts en Divers : - Harmonisation opérationnelle; - Messages – nouvelles (déjà inscrits à l'ordre du jour ci-haut).

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 3 mars 2016

TRGIRTO 201604-2

Le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO du 3 mars 2016 tenue à la salle municipale de Bristol de 9h00 à 16h00 est adopté à l'unanimité.

4. Suivi de la rencontre du 3 mars 2016

Demande de fermeture de chemin dans la Pourvoirie du lac à l'Indienne

M. Trottier mentionne que le formulaire de demande de fermeture de chemin est prêt. Il sera envoyé à la MRC de Pontiac afin d'obtenir une résolution d'appui. La Table des préfets de l'Outaouais devra également se prononcer sur cette demande avant qu'elle soit transmise au MFFP.

Nouveau règlement de la TRGIRTO

M. Dugas rappelle que les règlements encadrant le fonctionnement de la TRGIRTO sont actuellement contenus dans trois documents créés par la CRÉO et par la CRRNTO. Il a présenté une demande à la Table des préfets à l'effet que celle-ci devienne la structure responsable de la TRGIRTO et que les règlements soient fusionnés en un seul document adapté au contexte actuel. Les préfets ont accepté d'assumer cette responsabilité. Les règles de fonctionnement fusionnées de la TRGIRTO seront présentées aux membres de la TRGIRTO avant d'être déposées à la Table des préfets.

Informations bancaires personnelles

M. Rollin demande où se trouve les informations bancaires personnelles qu'il a fournies à la CRRNTO. M. Barrette fera une recherche dans les documents archivés de la CRRNTO pour vérifier si ces informations s'y trouvent.

Jeton de présence

M. David veut savoir si le jeton de présence, qui était versé il y a quelques années aux membres bénévoles, pourrait être remis en place. M. Dugas répond qu'une estimation du coût d'une telle mesure sera effectuée. Dans l'éventualité où elle serait remise en vigueur, les montants versés affecteraient le budget disponible pour la réalisation de projets d'acquisition de connaissance dédié à la TRGIRTO dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

5. Suivi de la rencontre du comité sur les paysages du 20 avril 2016

Une rencontre du comité sur les paysages s'est tenue le 20 avril 2016 à Maniwaki. M. Barrette présente un court résumé des discussions qui ont eu cours.

La rencontre avait pour objectif de présenter aux membres du comité les résultats préliminaires des travaux de Nova Sylva portant sur la classification des sites de paysages. Le mandat de Nova Sylva consiste à établir une grille d'évaluation de critères qui soit équitable pour tous les sites de paysages sur

l'ensemble du territoire de la région de l'Outaouais. Quelques modifications à cette grille ont été suggérées par les membres de ce comité. Nova Sylva devra effectuer une nouvelle classification des sites et des lacs sensibles à partir de la nouvelle grille. De plus, une analyse des résultats de la classification des sites à partir de la nouvelle grille, comparés à ceux de la grille utilisée selon les mesures temporaires en vigueur, sera réalisée (comparer la sensibilité des sites).

Quelques participants ont demandé si le MFFP avait rencontré des difficultés d'application lors de l'élaboration de la planification pour les modalités d'intervention des encadrements visuels des sites.

Une prochaine rencontre est prévue le 21 juin 2016 à Gatineau. Nova Sylva y présentera l'analyse comparative des résultats de l'application de la nouvelle grille de classification des sites et ceux de la grille présentement en vigueur. Le MFFP a également été invité à présenter un bilan de l'utilisation de la grille de modalités dans le cadre de l'application des mesures temporaires.

6. Enjeux stratégiques prioritaires

a) Présentation des résultats des évaluations des membres

M. Barrette présente les résultats des évaluations des enjeux stratégiques. Il rappelle que l'exercice visait à identifier les enjeux qui seraient abordés en priorité au cours des prochains mois. Au total, 16 membres ont transmis leurs résultats. L'enjeu 17 « Maintien de la qualité du réseau routier stratégique », qui a obtenu le plus fort pointage, a été regroupé avec les enjeux opérationnels. Les trois enjeux suivants qui se sont classés en tête de liste sont :

- 11 L'approvisionnement en volume et qualité
- 12 Les coûts d'approvisionnement
- 22 La protection des habitats

Le coordonnateur de la table souligne qu'à terme, peu importe les thèmes choisis, il faudra adopter des consensus pour tous les enjeux stratégiques.

b) Ateliers de travail

Les membres sont d'accord avec la proposition de M. Barrette d'aborder en sous-groupe de travail les 4 enjeux suivants :

- 11 L'approvisionnement en volume et qualité
- 12 Les coûts d'approvisionnement
- 22 Protection des habitats
- 2 Composition végétale

Au nombre de trois, les sous-groupes de travail cherchent à préciser la problématique liée à chacun des enjeux. Ils identifient également des pistes de solutions et des objectifs.

L'approvisionnement en volume et qualité est le seul enjeu qui a pu être traité considérant le besoin que les participants ont d'obtenir plus d'information afin de comprendre ses tenants et ses aboutissants. En plénière, les informations suivantes ont été recueillies (complétées par les notes des secrétaires des sous-groupes):

L'approvisionnement en volume et en qualité

Problématique

Situation actuelle

- Au niveau de la planification, il est important de bien balancer le mixte des essences et des produits dans la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) de sorte que les besoins de tous les BGA soient satisfaits et que leurs stratégies soient respectées.
- L'utilisation des ressources doit être optimisée. Par exemple, pour les bois feuillus durs (érable à sucre, bouleau jaune, etc.) la proportion de sciage et de pâte que l'on peut tirer des arbres doit être maximisée pour sortir le plus de déroulage et de sciage possible. Selon M. St-Julien, la qualité des bois que l'on prélève maintenant s'est accrue compte tenu que les récoltes de bois se réalisent dans des superficies ayant déjà été traitées par jardinage (deuxième rotation) et que des processus optimisés au tronçonnage à partir du bois en longueur existent présentement. La proportion du volume de sciage a augmenté par rapport au volume de pâte pour l'ensemble des tiges qui sont récoltées. Cette situation peut entraîner un déficit de volume d'approvisionnement en pâte ou encore une utilisation non optimisée d'une partie du volume de sciage. Après optimisation, la forêt peut produire plus de sciage. Cependant, la matrice de répartition par produits utilisées par le MFFP limite cette optimisation et peut créer des impacts négatifs sur les autres BGA.
- Les volumes récoltés sont insuffisants pour répondre aux besoins de plusieurs usines. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation : la soustraction de peuplements forestiers liée à différentes mesures décidées en région et non régies par la loi (p.ex. les îlots de vieillissement), les difficultés d'approvisionnement sur les territoires revendiqués par les communautés des Premières nations, les stratégies d'aménagement des travaux non-commerciaux, les mesures liées aux VOIC dont celles liées à la composition des essences, les coupes en mosaïques, la distribution des secteurs de coupe, le déficit d'entretien des infrastructures, la distribution spatiale des aires de récolte, etc..
- Les besoins de l'usine de panneaux de Bois Franc de Louisiana-Pacific sont donnés en exemple : la capacité de transformation de l'usine est de 825 000 m³ par année tandis que la garantie d'approvisionnement sur forêt publique totalise 480 000 m³/an, que 280 000 m³/an peuvent être récoltés en forêt privée et que 45 000 m³/an proviennent d'autres sources. Le volume de peuplier nécessaire pour satisfaire les besoins de l'usine est difficilement atteint. Des efforts importants ont été consacrés afin de faire passer la proportion de peuplier dans la recette des panneaux de 70 % à 60 % et ce, en augmentant la proportion d'érable rouge. Cette adaptation au niveau de l'usine facilite l'intégration des opérations au niveau de la forêt. La stratégie de favoriser les essences se trouvant sous couvert des peuplements de peupliers récoltés ou de remise en production des sites en essences résineuses, en pin blanc et en pin rouge ainsi qu'en feuillus durs a entraîné une diminution de la superficie totale des peuplements à forte dominance de peupliers dans l'Outaouais. Cela a un impact à la baisse sur la possibilité forestière du peuplier.

Impacts et risques à long terme

- La baisse des volumes d'approvisionnement en bois risque de s'accroître;
- Les autres utilisateurs peuvent être affectés par l'intensification des prélèvements et les choix des secteurs d'intervention;
- La non-optimisation de la matière ligneuse et des produits du bois affecte les BGA et pourrait affecter la forêt à long terme;
- La santé économique des usines pourrait s'en ressentir à long terme, ce qui entraînerait des effets sur les emplois et sur les investissements consentis en région (les maisons-mères des compagnies choisissent d'investir là où c'est le plus rentable);
- La compétitivité des usines est affectée ce qui, à terme, pourrait occasionner la fermeture d'usines et affaiblir l'économie de la région;
- L'entretien des chemins d'accès en souffre.

Qui est touché

- Les industriels forestiers;
- Les travailleurs d'usine et en forêt;
- Les autres utilisateurs de la forêt;
- Indirectement, tout le monde dans l'Outaouais.

Autres commentaires

- La stratégie d'aménagement des forêts repose sur un choix de société. La décision d'optimiser la matière ligneuse permet d'obtenir un maximum de valeur. Un autre exemple de choix de société est celui qui a été intégré dans la LADTF en mettant des volumes de bois en vente sur le marché libre. Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a été chargé de cette mission.

Pistes de solutions et objectifs

- Peaufiner les relations BGA-MFFP en misant sur les structures existantes (tables);
- Revoir l'application des peuplements soustraits à l'aménagement non-régis par la LADTF;
- Inclure les besoins des usines dans la stratégie d'aménagement;
- S'assurer de la pérennité du peuplier et des résineux;

- Avoir accès à de l'argent pour les infrastructures routières;
- Optimiser les chantiers de récolte;
- Ne pas mettre de séparateur de coupe dans les CPRS;
- Réduire les diminutions de superficies;
- Optimiser la contribution des forêts privées;
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de production du bois.

c) Information liée aux mesures temporaires selon les enjeux retenus

Mme Garcia- Cournoyer présente très succinctement les mesures temporaires en application concernant l'enjeu de l'approvisionnement en volume et en qualité. Elle ajoute que le MFFP travaille au niveau provincial à l'élaboration d'une stratégie de production du bois. Régionalement, le ministère serait prêt au mois de septembre à faire une présentation des grandes lignes de ce que devrait contenir cette stratégie. La stratégie de production du bois devrait être terminée vers la fin de l'automne 2017.

Différents comités MFFP-Industrie existent actuellement : les comités stratégie, table opérationnelle et mixtes qui visent à définir les critères économiques à retenir et la planification à long terme.(À VALIDER) Certains membres se demandent si le travail de ces comités est suffisant pour trouver des solutions aux problématiques énoncés plus haut . Par exemple, en ce qui a trait aux peuplements soustraits à l'aménagement, comment faire pour en diminuer les superficies? Sur les territoires revendiqués par les Premières nations, les îlots de vieillissement pourraient être déplacés vers des superficies que ces communautés souhaitent protéger. La localisation des peuplements résiduels dans les CMO pourrait être positionnée en tenant compte des réserves biologiques situées à proximité. Toutes les mesures ou les consensus qui proviennent de la TRGIRTO n'ont pas été discutées ou abordées par les comités MRN-Industrie.

d) Travaux à réaliser

M. Chartier souligne que bien que les ateliers soient un moyen intéressant de procéder pour les enjeux, cela demande beaucoup de temps. Il suggère que, par voie électronique, les membres précisent la problématique et proposent des pistes de solutions pour les enjeux prioritaires retenus. Lors des prochaines rencontres, le travail sera facilité en partant des informations ainsi recueillies.

ACTION : M. Barrette transmettra des fiches d'enjeu que les membres pourront compléter.

TRGIRTO 201604-3

Considérant l'ampleur des difficultés liées à l'enjeu de l'approvisionnement en volume et en qualité, l'importance de ses impacts tant pour l'industrie forestière que pour les autres utilisateurs du milieu forestier, que pour les travailleurs en usine et en forêt et que pour l'économie de la région.

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, secondé par M. Frédéric Lussier et résolu à l'unanimité que la TRGIRTO s'implique activement dans les travaux visant à adapter la stratégie de production du bois aux conditions particulières et au contexte de la région de l'Outaouais et il est également résolu à l'unanimité de demander au directeur de la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais, M. Luc Mageau, dès que ce sera possible, qu'une présentation des grandes lignes de la stratégie de production du bois soit faite lors d'une séance de la TRGIRTO.

7. Présentation et discussions concernant une demande d'aire protégée par Forêt Vive

M. Bhérier introduit MM. Gilles Bastien et Éric Higgins qui présentent le projet d'aire protégée appelé Forêt Lajoie. D'une superficie d'environ 24 km², cette forêt située à l'est de la rivière Gatineau est comprise pour une partie, dans la municipalité de Bouchette et pour l'autre, dans la municipalité de Gracefield. Elle pourrait faire l'objet d'une demande d'aire protégée à titre d'écosystème forestier exceptionnel ou de réserve de biodiversité. Une proportion importante de la superficie visée est présentement couverte par des secteurs d'intervention potentielle (chantier Carpe et Foin). Des interventions forestières peuvent y être réalisées à n'importe quel moment. Éventuellement, cette superficie pourrait être ajoutée à la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Ste-Marie.

Avant de procéder à une demande d'aire protégée, les promoteurs de ce projet précisent qu'il est nécessaire de recueillir plus de données sur le terrain afin de bien caractériser le territoire. À cet effet, ils demandent un appui de la TRGIRTO afin que soit suspendue pour une durée de deux ans la possibilité que des opérations de récolte de bois puissent s'y dérouler. M. David demande s'il y a des baux de villégiatures à l'intérieur des limites de ce territoire et quel type d'aire protégée serait proposé. Il souhaite avoir une réponse avant de se prononcer concernant la demande de Forêt vive.

Après discussion, les membres sont prêts à prendre une décision.

TRGIRTO 201604-4

Attendu que Forêt Vive a l'intention de déposer, si les caractéristiques s'y prêtent, une demande d'aire protégée pour un territoire d'une superficie d'environ 24 km², appelé Forêt Lajoie, située à l'est de la rivière Gatineau, s'étendant pour une partie, dans la municipalité de Bouchette et pour l'autre, dans la municipalité de Gracefield;

Attendu que ce territoire pourrait éventuellement être ajouté à celui de la Réserve de biodiversité projeté du Mont-Ste-Marie;

Attendu que les secteurs d'intervention potentielle des chantiers Carpe et Foin, approuvés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, situés dans l'UA 073-51, couvrent une très grande partie de la Forêt Lajoie;

Attendu que des données doivent être recueillies pour mieux caractériser la Forêt Lajoie et pour déterminer le potentiel d'y créer une aire protégée;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, secondé de Mme Paula Armstrong et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de Forêt Vive de suspendre pour une durée de deux ans la possibilité de réaliser des opérations de récolte dans les secteurs d'intervention potentielle appelés Carpe et Foin, situés dans l'UA 073-51, dans le but de permettre aux promoteurs du projet d'aire protégée de la Forêt Lajoie de recueillir des données afin de mieux caractériser ce territoire et de soutenir la pertinence de ce projet et ce, conditionnellement à ce que la superficie possiblement retenue comme aire protégée projetée soit échangée avec une superficie équivalente dans la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Ste-Marie de sorte que cette dernière portion puisse retourner dans les superficies aménagées et potentiellement récoltables.

11 Divers a) Harmonisation opérationnelle

Il a été convenu au début de la rencontre de permettre à M. Saumure de présenter la situation en ce qui concerne le point Harmonisation opérationnelle avant de débiter le point 8 de l'ordre du jour.

Des discussions avec un représentant des BGA ont permis au club de motoneige Amico et l'Association des motoneigistes de l'Outaouais de parvenir à une entente d'harmonisation concernant le chantier du BMMB appelé Croche. Le MFFP a cependant retiré une partie de cette entente en indiquant qu'il ne peut y avoir de circulation réservée à un seul utilisateur sur un chemin multi-usage se situant sur le réseau stratégique. M. Saumure dépose une copie du dossier auprès de Mme Labrie et de M. Barrette. Les participants, ne possédant pas toute l'information en ce qui concerne cette entente, considèrent que les parties devraient pouvoir mieux connaître les raisons qui expliquent la réponse du MFFP et que les parties devraient disposer du temps nécessaire pour trouver une solution à cette situation avant que les ententes d'harmonisation concernant ce chantier ne soient transmises au BMMB.

TRGIRTO 201604-5

Attendu que le Club de motoneige Amico et l'Association des motoneigistes de l'Outaouais ont été invités à communiquer leurs demandes d'harmonisation opérationnelles concernant de l'UAF 072-51 au BGA responsable de l'Harmonisation opérationnelle pour le chantier Croche mis en enchère par le BMMB dans l'UA 072-51;

Attendu que le Club de motoneige Amico, l'Association des motoneigistes de l'Outaouais et le BGA responsable de l'Harmonisation opérationnelle pour le chantier Croche mis en enchère par le BMMB dans l'UA 072-51 ont convenu d'une entente pour les sections récoltables du chantier Croche à partir de la route 2;

Attendu que le ministère a décidé de ne pas approuver une partie de l'entente d'harmonisation qui a été convenue en ce qui concerne les sections récoltables du chantier Croche à partir de la route 2;

Attendu que la décision de ne pas approuver une partie de l'entente d'harmonisation qui a été convenue en ce qui concerne les sections récoltables du chantier Croche à partir de la route 2 risque de porter préjudice à la sécurité des motoneigistes et aux activités du Club de motoneige Amico et l'Association des motoneigistes de l'Outaouais;

Attendu que les informations concernant les mesures d'harmonisation opérationnelles du chantier Croche devraient être transmises au MFFP le 1er mai 2016;

Il est proposé par Jacques David, secondé par François Saumure et résolu à l'unanimité de demander à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais de reporter la date de transmission au MFFP des informations concernant les mesures d'harmonisation du chantier Croche jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante pour les parties soit trouvée.

8. Enjeux opérationnels prioritaires

a) Présentation des résultats des évaluations des membres

M. Barrette présente les résultats des évaluations des enjeux opérationnels. Les trois enjeux qui ont obtenu le plus fort pointage sont :

- 1 Processus d'harmonisation
- 3 Utilisation des ponts temporaires
- 2 Politique d'entretien des chemins pendant les opérations de récolte

b) Ateliers de travail

Compte tenu que l'enjeu stratégique 17 « Maintien de la qualité du réseau routier stratégique » a été transféré du côté des enjeux opérationnels et qu'il a obtenu le pointage le plus élevé, les membres sont d'accord à ce que les enjeux à traiter en priorité soient les suivants:

- 1 Processus d'harmonisation
- 17 Maintien de la qualité du réseau routier stratégique
- 3 Utilisation des ponts temporaires
- 2 Politique d'entretien des chemins pendant les opérations de récolte

Les sous-groupes de travail cherchent à préciser la problématique liée au premier enjeu. Ils identifient également des pistes de solutions et des objectifs.

Le processus d'harmonisation est le seul enjeu qui a pu être traité. En plénière, les informations suivantes ont été recueillies (complétées par les notes des secrétaires des sous-groupes):

Le processus d'harmonisation

Problématique

Situation actuelle

Concernant les consultations publiques,

- Au début, peu de gens assistaient aux séances d'information. Le processus a alors été changé par un envoi de courriels aux membres des tables et à d'autres personnes souhaitant être avisées de la tenue d'une consultation publique;
- Le processus de consultation publique se fait à une échelle trop grande;
- Les informations et les données fournies lors des consultations publiques sont difficilement compréhensibles. Il faut que l'information soit compréhensible à l'échelle du citoyen et que de l'aide soit disponible pour répondre à leurs questions;
- Il y a un problème de perception : la responsabilité de chacun des acteurs est mal comprise;
- Au niveau des citoyens, il y a un manque de connaissance de la procédure à suivre;
- Il y a un problème au niveau du suivi;
- Il y a incompréhension entre les acteurs;

Concernant l'harmonisation opérationnelle,

- Les ententes négociées par le passé avant la mise en place des TLGIRT n'ont pas été reconduites, mais l'ont été par la suite après négociation;
- Il n'y a pas ou peu de suivi des ententes d'harmonisation convenues;
- Les contours des superficies ayant fait l'objet de prescriptions sylvicoles ne peuvent être modifiés par les BGA ce qui cause des difficultés pour parvenir à conclure des ententes d'harmonisation;
- Pour une année donnée, des ententes d'harmonisation sont conclues pour des chantiers mais le fait qu'aucune vue d'ensemble des chantiers à venir situés à proximité ne soit disponible (manque de prévisibilité), cause une frustration et crée un climat d'incertitude pour les autres utilisateurs;
- Les périodes de reproduction de la petite faune ne sont pas prises en compte dans les mesures d'harmonisation;

- Les ententes d'harmonisation ne sont parfois pas respectées;
- Les délais pour conclure les ententes d'harmonisation sont trop courts;
- Les calendriers d'harmonisation ne sont pas toujours respectés;
- Sur les chantiers du BMMB, la machinerie utilisée par les entrepreneurs est parfois inadéquate;
- Certaines parties adopte une attitude à sens unique (pas de concession) lors des discussions;
- Dans 80 % des cas, aucun problème n'est constaté avec les ententes d'harmonisation, c'est pour le 20% qui reste que cela accroche, créant de la frustration;
- Avant 2010, les contrats d'harmonisation étaient plus efficaces. Aujourd'hui le processus pour parvenir à des ententes est plus lourd.

Impacts et risques à long terme

- La diminution de la profitabilité/rentabilité;
- La perte de crédibilité;
- Les conséquences négatives sur la réputation des organisations et des entreprises;
- Les problèmes d'utilisation du territoire, p.ex. la motoneige;
- Les difficultés à faire des demandes d'aide financière en vue d'améliorer les infrastructures;
- Le mécontentement des tiers;
- La perte de confiance;
- La complexité et la lourdeur du processus de consultation publique suscite peu de participation;
- Les situations de crise à gérer, p.ex. celle des pourvoies en Mauricie, qui refusent toutes interventions sur leur territoire;
- L'augmentation à long terme des coûts d'entretien et réparation des chemins;
- La santé mentale de la population est affectée à long terme;
- Les retombées économiques peuvent souffrir des difficultés relatives aux ententes d'harmonisation.

Qui est touché

- L'ensemble des autorités;
- Les entrepreneurs;
- Les territoires fauniques structurés;
- Les utilisateurs des milieux naturels;
- Les municipalités.

Pistes de solutions et objectifs

- Le suivi des ententes d'harmonisation doit devenir une priorité;
- Il faut bien définir les rôles des différents acteurs;
- Le MFFP doit être à l'écoute de la TRGIRTO;
- Le MFFP devrait préparer une liste des acteurs sur le terrain, adaptée à chaque situation, qui serait distribuée aux BGA;
- Une entente devrait être convenue avec le MFFP concernant les échanges de données numériques;
- Étant donné les différences entre les secteurs d'intervention potentielle (SIP) et les secteurs prescrits, une pré-consultation (ou pré-harmonisation) devrait être prévue entre ces deux étapes;
- Rendre disponible les prescriptions pour les membres de la TRGIRTO avant leur finalisation;
- Permettre une marge de manœuvre au niveau opérationnel, une latitude pour le BGA en vue d'harmoniser les limites des chantiers sans que les volumes ne soient affectés;
- Faire en sorte que les détails des ententes d'harmonisation soient conservés dans les documents du BMMB;
- Clarifier les règles d'arbitrage utilisables en cas de conflit d'harmonisation opérationnelle qui ne se règlent pas;
- Identifier les infrastructures situées hors chantier à réparer ou à entretenir afin qu'elles soient incluses dans les appels d'offre du BMMB;
- Connaître un an à l'avance les chantiers afin de pouvoir geler les secteurs de chasse;

- Faire en sorte que les informations sur les chantiers à venir soient prévisibles à long terme (planification opérationnelles à long terme);
- Conclure des contrats d'harmonisation opérationnelle comme avant la mise en œuvre du nouveau régime;
- Le processus doit être clarifié afin de définir qui fait quoi, les pénalités à appliquer et comment seront tranchés les conflits.

c) Information liée au processus de planification et de mise en marché des chantiers du BMMB et à la confection de la programmation annuelle (PRAN)

M. Godbout, biologiste affecté aux U.G. de la Basse-lièvre et de Coulonge, remet aux participants un tableau qui présente, selon les instances responsables, les différentes étapes qui conduisent à la planification des travaux sylvicoles commerciaux. La TGIRT participe à certains moments précis à ce processus (définitions des enjeux et des objectifs, consultations PAFIT, PAFIO (SIP)). Les contrats du BMMB et leurs conditions de réalisation sont fixes. L'harmonisation des chantiers du BMMB doit se faire avant. Hors BMMB, l'harmonisation opérationnelle appartient aux BGA.

Le MFFP montre une ouverture à ce que la TRGIRTO soit impliquée au niveau de l'étape du choix des traitements sylvicoles (prescriptions). M. Auclair suggère une piste de solution à cet égard. Une consultation ou préharmonisation pourrait être faite à l'étape des inventaires pour les SIP optimisés avant l'établissement des prescriptions sylvicoles.

M. Lussier demande, si partout à travers le Québec, le BMMB confie la responsabilité de négocier les ententes d'harmonisation de ses chantiers à un BGA? Est-ce que ces BGA se trouvent alors en situation de conflit d'intérêt?

Citant en exemple un cas où une frayère importante n'avait pas été identifiée sur les cartes fournies aux BGA, M. Lussier veut savoir ce qui advient des précisions que les pourvoies et la SEPAQ fournissent au MFFP lors des consultations publiques quant à l'identification des sites de frayères. Est-ce que ces informations sont acheminées aux responsables de l'établissement des prescriptions sylvicoles?

d) Travaux à réaliser

À l'évidence aucun consensus ne peut être formulé pour le moment en ce qui concerne le processus d'harmonisation.

Certains participants manifestent un intérêt à ce que le MFFP fasse une présentation du protocole ou processus d'harmonisation qui est en vigueur dans la région des Laurentides lors de la prochaine rencontre de la TRGIRTO.

9. Réflexions du MFFP sur les modifications mineures ou substantielles liées au PAFIO et les consultations publiques dirigées

Mme Labrie indique que le MFFP souhaite établir des critères afin de pouvoir procéder à des consultations dirigées à l'avenir. Ces consultations concernant les SIP et les chemins s'adresseraient à des organismes en particulier ou même à un seul intervenant. En ce qui a trait aux consultations mineures ou substantielles, Mme Labrie souligne que le MFFP applique le consensus qui a été établi en 2011. La définition de modification substantielle n'y est pas clairement définie. Ce consensus mériterait d'être revu afin de l'améliorer et de l'ajuster aux préoccupations des membres de la table.

ACTIONS : M. Barrette transmettra aux membres le tableau « Définition d'une modification substantielle ».

Mme Labrie fera parvenir aux membres l'état d'avancement de la réflexion concernant les consultations dirigées.

10. Information au sujet de la responsabilité de la Table des préfets vis-à-vis de la TRGIRTO

Ce point a été traité par M. Dugas lors du suivi du compte-rendu du 3 mars 2016. M. Dugas ajoute que suite à la démission de M. Norbert Potvin représentant du siège Citoyen, une annonce publique sera publiée prochainement afin d'inviter les personnes intéressées à présenter leur candidature à titre de représentant des citoyens à la TRGIRTO. Cette procédure est inscrite dans le règlement de la CRRNTO concernant le fonctionnement de la TRGIRTO.

11. Divers

b) Messages – nouvelles

M. Desjardins mentionne qu'il préfère remettre ce point à la prochaine rencontre.

c) Retour sur la consultation mineure des chantiers Didace et Gaudry

M. Bhérer souhaite faire un retour sur la consultation mineure de ces chantiers. Il indique que Forêt Vive s'oppose à ce que des opérations de récolte puissent être réalisées durant le printemps et que la coupe des bandes résiduelles est une méthode de récolte élaborée pour la forêt boréale (résineux) mais qui n'est pas adaptée à la forêt feuillue.

Mme Labrie mentionne que des réponses ont été faites aux personnes qui avaient formulées des commentaires et que pour l'instant le MFFP n'est pas certain que les coupes auraient lieu.

M. Dugas demande s'il existe un recours pour permettre aux personnes insatisfaites des réponses données par le MFFP de faire valoir leur point de vue ou pour demander une révision des décisions?

ACTION : Mme Labrie vérifiera si une procédure existe pour permettre aux personnes qui le désirent de faire appel des décisions prises à la suite d'une consultation mineure.

La réunion est levée à 16h30.